



**Commune de SAINT-YVI**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL du 02 JUILLET 2021**

Nombre de conseillers :

En exercice 23  
Présents 19  
Votants 21

L'an deux mil vingt et un,

Le deux Juillet à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Yvi -29140-

Dûment convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la Maison des Associations, sous la présidence de Monsieur Guy PAGNARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 Juin 2021.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de E. BIZIEN, L. GAUDIN qui ont respectivement donné procuration à R. ALTERO et C. SAAD.

L. LE NAOUR et R. LE BRUCHEC étaient également absents.

B. LE MELL a été nommé secrétaire.

\*\*\*\*\*

**OBJET 3 : TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE 2021-2022**

*Arrivée de A. H. Cotten*

Le Conseil Municipal, avec une voix contre et 20 voix pour, valide comme suit la fixation des tarifs de la garderie pour l'année 2021/2022, au regard des propositions faites par la Commission Affaires scolaires, Enfance et Jeunesse.

Pour rappel en 2020/2021

	2020/2021
Matin	1.30€
Soir	1.80€
Matin et soir	3.00€
Forfait en cas dépassement d'horaires (arrivée des parents après 19h)	5€

La commune a instauré depuis plusieurs années un dispositif de tarification solidaire, basé sur les ressources des familles dont les enfants fréquentent l'ALSH et le restaurant scolaire.

La CAF a souhaité que cette démarche soit étendue aux services de garderie périscolaire et extrascolaire.

De fait, les services concernés et les membres de la Commission Affaires Scolaires, Enfance et Jeunesse ont travaillé sur une nouvelle grille tarifaire prenant en considération la modulation demandée.

Proposition 2021/2022

Tranches	Quotient	Garderie matin <b>OU</b> Soir	Garderie matin <b>ET</b> soir
<b>1</b>	$Q \leq 450$	1.10€	2.20€
<b>2</b>	$451 < Q \leq 800$	1.25€	2.40€
<b>3</b>	$801 < Q \leq 1\ 200$	1.40€	2.60€
<b>4</b>	$< 1\ 201$	1.55€	2.70€
<b>5</b>	Extérieur commune	1.60€	2.75€
	Forfait de 5€ par enfant appliqué en cas de dépassement d'horaires (arrivée des parents après 19h)		

Pour Copie Conforme  
Le Maire,  
Guy PAGNARD